CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80553** **VALABLE JUSQU'AU** **13/04/2027**

ÉDITÉ LE 12/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2004

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/10/2024

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 2004 B 00988

Siret : 453 610 412 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5417242

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 119630520

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 119630520

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : E.T.B.

13 RUE DU BOIS SIMON
PARC D'ACTIVITES DE LA BASSE POTERIE
44690 CHATEAUTHEBAUD

Téléphone : 02 40 06 59 32 **Fax :**

Portable : 06 07 13 24 01

Responsabilité légale :
BONNIN TONY GÉRANT

Site Internet : http://www.etb-renovation-maconnerie.fr

E-mail : contact@etb-maconnerie.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 906 315 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	12	19/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 13:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.